



VOLS DE NUIT A L'AEROPORT DE FRANCFORT (note de synthèse)

La concertation animée par le Forum Aéroport et Région (regroupant le gouvernement du Land de Hesse, les communes, les associations, les autorités aéroportuaires et la compagnie Lufthansa) avait conduit à faire accepter la création d'une quatrième piste sur l'aéroport en contrepartie de la suppression des vols de nuit.

Le plan approuvé par le ministère de l'Economie, des Transports et de l'Aménagement du territoire du land de Hesse le 18 décembre 2007 a finalement autorisé les vols de nuit en les encadrant par :

- ✓ une limitation du nombre de vols de 23h00 à 05h00 fixée à 17. Cette partie de la nuit 23h00-05h00 est dénommée « nuit de médiation »
- ✓ cette limitation est complétée d'un plafond de vols réguliers autorisés la nuit de 22 heures à 6 heures fixé à 150 vols par nuit en moyenne (soit sur un an 54 750 vols de 22h00 à 06h00 dont 6205 de 23h00 à 05h00).
- ✓ Pour mémoire, les dispositions antérieures ne portaient que sur une limitation des vols la nuit de 23h00 à 05h00 fixée à 50 vols (soit 18250 vols sur un an) et le nombre moyen de vols de 22h00 à 06h00 était de 140.

Le dispositif prévoyait également :

- ✓ en plus de l'interdiction des avions du chapitre 2 déjà existante une autorisation la nuit de 22h00 à 06h00 des seuls vols d'avions du chapitre 4. Des autorisations pour les avions en marge du chapitre 4 peuvent être données du lundi au vendredi
- ✓ une priorité absolue au fret de 23h00 à 05h00 dans le cadre des 17 vols

Ces nouvelles dispositions contrepartie de la construction de la 4e piste n'ont pas été acceptées par les riverains et un recours a été déposé.

Une interdiction totale des vols de nuit sur 23h00-05h00 a été décidée le 11 octobre 2011 par le tribunal du land de Hesse et ce à compter du 30 octobre 2011 au motif que l'obligation d'examiner les intérêts contradictoires avait été enfreinte par le ministère. Cette décision de justice a été confirmée par la cour fédérale de Leipzig le 14 mars 2012.

La création de la nouvelle piste incite les autorités aéroportuaires à prévoir un fort développement portant le nombre de mouvements annuels à 700 000 à l'horizon 2020.

Plusieurs dispositifs complètent ces restrictions sur le nombre de mouvements. Entre 23h00 et 05h00 il est demandé aux pilotes d'appliquer une procédure de descente continue et éventuellement, si les conditions de trafic le permettent, en dehors de ces horaires. Les techniques habituelles de procédures de moindre impact sonore sont en outre très développées avec des opérations vent arrière jusqu'à 5 Nds qui devraient être portées à 7 Nds.

Le Forum Aéroport et Région, organe de concertation à l'aéroport de Francfort

Le Forum Aéroport et Région, également dénommé « Maison de l'environnement », est l'organisme chargé de l'animation, de la concertation et de la médiation entre élu, riverains et professionnels de l'aéronautique, au sein de l'aéroport de Francfort.

Le forum s'occupe également de diffuser l'information au grand public, notamment à travers la mise en ligne sur Internet des informations relatives aux trajectoires, au bruit des avions, à l'aide du logiciel CASPER. Les données recueillies sur le bruit le sont sous l'autorité du forum et sur la base de stations de mesure de bruit de l'aéroport, des communes et appartenant en propre au forum.

Le forum est composé de 9 agents et dispose d'un budget de 3 millions d'euros.

Monsieur Martin KESSEL, Secrétaire de l'UECNA et Président d'une organisation chargée de contrôler le respect du couvre-feu entre 23h00 et 05h00, est notre interlocuteur.

Actuellement il indique qu'il y a 133 vols en moyenne par nuit sur les plages 22h00-23h00 et 05h00-06h00. Le problème persiste donc juste avant 23h00 et juste après 05h00. C'est pourquoi le collectif élus-associations continue d'être mobilisé pour obtenir le couvre-feu sur huit heures consécutives de 22h00 à 06h00 comme le prévoit la définition de la nuit de l'OMS ou de l'Union européenne (cf. Directive 2002-49 sur le bruit dans l'environnement).

C'est pourquoi chaque lundi une manifestation élus-riverains est organisée sur l'aéroport (Terminal 1, section B).

M.KESSEL rappelle qu'il y a différentes situations de couvre-feu en Europe :
Zurich, Dusseldorf - (23h-5h30)
Munich - (00h-06h)
Berlin-Tegel - (00h00-06h00)
Hambourg
Stuttgart
Vienne
Londres-Heathrow - (16 vols)
Orly (certaines pistes et heures)
Bruxelles (certaines pistes et heures)
Francfort et Amsterdam (certaines pistes et heures)

M.KESSEL préconise un plan européen commandé auprès de la Commission européenne sur la question du développement aéroportuaire. Il demande également un plan sur la capacité environnementale de chaque grand aéroport européen. Enfin, il estime qu'il faut un plan de restrictions opérationnelles pour protéger les riverains contre le bruit.

A Francfort, les opérateurs de fret (UPS, TNT, etc.) et Europ Airpost ont indiqué que 90% du fret peut être transporté dans la journée et que des délocalisations du trafic de fret peut très bien être envisagé sur des plates-formes secondaires dédiées.

PROGRAMME DU DEPLACEMENT

Lundi 27 mars 2017

14h45	Décollage de Paris CDG, Terminal 1
16h00	Arrivée à l'aéroport de Francfort, Terminal 1
	Transfert navette aéroport -> Hôtel Meininger
18h00	Manifestation élus-riverains pour le couvre-feu total entre 22h00 et 06h00 au Terminal 1, Section B
19h00	Rencontre avec Martin Kessel, secrétaire UECNA et Président de l'association qui contrôle le respect du couvre-feu, Mme Ursula Fechter, Directrice du Stabstelle Fluglärm (service public mis en place par le maire de Francfort, M. Feldmann), des élus des communes riveraines impactées par le trafic de nuit (côté ouest et côté est des pistes), des riverains, le gestionnaire Fraport.
20h30	Dîner à Francfort avec M. Kessel et ses collègues (à confirmer)
23h00	Retour Hôtel Meininger

Mardi 28 mars 2017

07h30	Petit-déjeuner Hôtel Meininger
09h30	Décollage de Francfort, Terminal 1
10h40	Arrivée à Paris CDG, Terminal 1
